

**Le Québec de  
Ghislain Landry  
et de Bernard Dufour**

*Le billet de Michel Rioux  
Page 2*

# nouvelles



25 OCTOBRE  
1996  
NUMÉRO  
414



**Sommet**  
**L'heure du  
monde ordinaire**

**Page 3**

# Le Québec de Ghislain Landry et de Bernard Dufour

## ou La religion du trou\*

Un pays, le Québec?

Que non! Le Québec des Landry et des Dufour n'est même pas une province. Tout juste une administration entre les mains de comptables occupés à additionner les coupures à la petite semaine. Une toute petite administration, ridicule, qui ne nourrit aucun espoir, qui ne sait mettre de l'avant aucun projet collectif ouvrant sur le rêve d'un monde meilleur. Une toute petite administration, ridicule, dont la ligne d'horizon se situe très précisément six pieds sous terre. Presque une binnerie!

Landry, à qui Lucien Bouchard a confié les trois-quarts de son cabinet, avait commis il y a une quinzaine d'années un document au titre fort engageant: *Bâtir le Québec*. Ça ne volait pas plus haut qu'il ne le faut. Ça ne brisait rien non plus. Ça n'a pas eu de suite. Ce qui n'a provoqué aucune crise d'urticaire.

Par contre, à bien y penser, les actions actuelles du ministre des Finances s'inscrivent dans la suite normale des choses. Il n'existe pas un document dont le titre serait: *Débâter le Québec*. Il y a pire: cela se fait.

Dans un colloque organisé récemment par la revue *L'Action nationale*, l'homme de théâtre Jean-Claude Germain déplorait que les élites politiques et économiques se retrouvent enrégimentées dans «la religion du trou», allusion évidente à la hantise de la lutte à la dette et au déficit, activité qui occulte aujourd'hui toute autre considération qui serait de l'ordre de la compassion et de la justice.

C'est en sacrifiant à la «religion du trou» que Lucien Bouchard, le 16 octobre, expliquait aux pauvres et aux démunis, sur lesquels on n'a pas cessé de varger depuis un an, que la lutte à la pauvreté passait par la lutte au déficit. Bonne nou-

velle pour le gars qui ne se rase qu'aux trois jours, pour voir le moins souvent possible dans le miroir sa tête de BS, pour l'employée d'hôpital toujours pas relocalisée, pour la fille monoparentale qui n'a plus les moyens de mettre ses enfants en garderie et doit cesser ses études.

Jacques Léonard, qui fait dans le sous-Landry, annonçant de son côté, le 17 octobre, la mort de l'État-Providence, n'en ajoutait pas moins ceci: «L'État constitue pour les Québécois à la fois un outil de développement économique et social, un rempart de protection culturelle, mieux, un instrument de développement culturel et une voie assurant le rayonnement du Québec sur le plan international».

Vraiment?

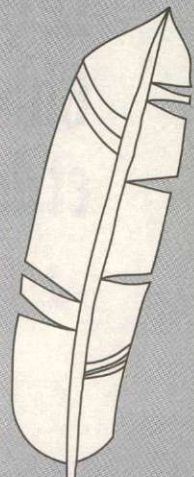
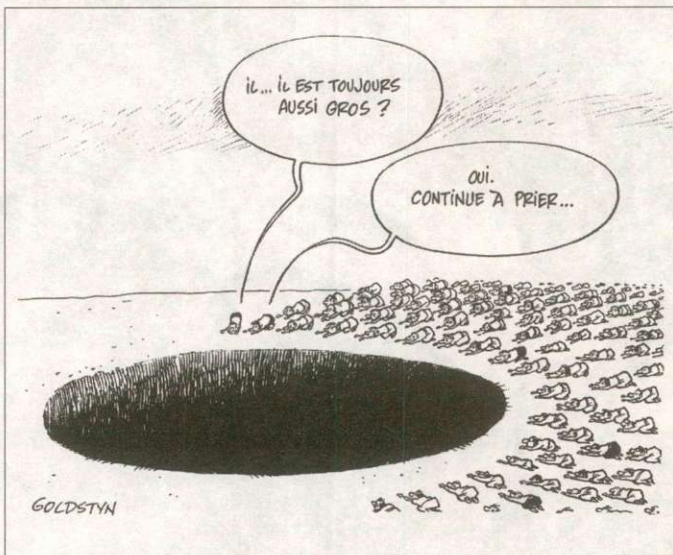
Mais alors! Pourquoi s'acharner à ce point sur lui, à en dire tant de mal, de cet État, à le ratainer, à le rapetisser, à tout faire pour le vendre à vil prix aux requins de la finance, qui attendent de se faire la dent sur notre eau, sur notre électricité, sur nos routes, sur nos réseaux de santé et d'éducation?

Si les membres de la nouvelle secte de la mondialisation, tétanisés par leurs mantras, s'avi-

saient de faire du Sommet qui s'ouvre ces jours-ci une grand'messe à la gloire de la «religion du trou», ils doivent s'attendre à trouver, dans le chœur, des hommes et des femmes de syndicats et de groupes populaires qui ont non seulement su garder leur raison, mais qui, surtout, veulent relever la ligne d'horizon à la hauteur des espérances des gens d'ici.

Car à trop se pencher sur le trou, disait Jean-Claude Germain, c'est dans la tête qu'il se retrouve, le trou!

\* Expression de Jean-Claude Germain à un récent colloque de la revue *L'Action nationale*.



Michel Rioux

BIBLIOTHÈQUE

**nouvelles CSN**  
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

**Coordination**  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux

**Conception graphique**  
Jean Gladu

**Mise en page informatique**  
Jean Gladu  
Jean-Pierre Paré

**Rédaction**  
Michel Crête  
Louis-Serge Houle  
Thérèse Jean  
Marc Laforge  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux

**Photographes**  
Alain Chagnon  
Michel Giroux

**Caricaturiste**  
Goldstyn

**Impression**  
Les syndiqués CSN de  
L'Imprimerie L'Éclairer  
de Beauceville.

**Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:**  
(514) 598-2233  
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation  
(et notre encouragement)  
de reproduire le contenu de  
*nouvelles CSN* dans leur journal.

# L'heure du monde ordinaire

■ Après des mois de grandes manoeuvres, la table est mise au Sommet. Par contre, à quelques heures de l'ouverture, rien ne garantit que le repas qui y sera servi sera consistant.

Non pas que les organisations syndicales et les groupes populaires n'ont pas multiplié les efforts pour mettre en débat des idées nouvelles, pour remettre en circulation la défense de principes sociaux qui nous sont chers.

C'est la résistance patronale à toute idée de progrès qui constitue aujourd'hui un frein à la relance de la société québécoise. Faut-il s'en étonner? De même qu'un dinosaure n'a jamais engendré une gazelle, il ne faut pas s'attendre à ce que

le patronat québécois, l'un des plus bouché à l'émeri du monde occidental, avance quelque idée novatrice. Témoin ce Jean Coutu, chargé de lourdes responsabilités par nul autre que

Lucien Bouchard, qui revenait à la charge récemment contre le principe même de l'équité salariale. Témoin ce Ghislain Dufour, dont les récentes interventions sur les finances publiques, la langue ou l'équité salariale ont mis en évidence des arguments utilisés à l'époque de la guerre des Boers.

Une résistance patronale malheureusement confortée par le manque flagrant de volonté politique du gouvernement québécois, qui refuse de s'attaquer au problème des finances publiques autrement que par le seul bout des dépenses.

Témoin le retentissant «No way» de Bernard Landry à Gérald Larose, après qu'il ait soutenu qu'on avait suffisamment coupé dans les services et qu'il fallait maintenant agir du côté des revenus de l'État.

En éditorial, *The Gazette* conseillait fortement au premier ministre d'écouter le patronat — *Bouchard should listen to business*. Reçu 10 sur 10, semble-t-il.

La Conférence de mars avait été celle des finances publiques et du monde des affaires. Le Sommet qui s'ouvre devra être celui du monde ordinaire. À défaut de quoi celles et ceux qui passent trop souvent à la caisse, par les temps qui courent, n'auront d'autre choix que d'entrer dans une période de colère.

M.R.



Photo Le Soleil

Autour de cette table, aucune place pour ceux qui voudraient fuir leurs responsabilités.

## Les cinq conditions pour faire de l'emploi une priorité absolue

Thérèse Jean

À compter du 29 octobre, et pendant quatre jours, les 64 participants à la *Conférence sur le devenir social et économique du Québec* de mars se retrouveront autour de la même table. Tous, qu'ils soient des milieux patronaux, socio-communautaires, des affaires, des syndicats, de l'administration publique, du gouvernement ou du milieu populaire sont, à toutes fins utiles, condamnés à s'entendre au cours de ce deuxième rendez-vous. La chaîne est à ce point maillée serrée, qu'il suffirait qu'un seul de ses maillons lâche pour enliser le Québec dans plus de chômage, plus de pauvreté, plus d'inégalité. Qu'ils s'appellent Ghislain Dufour, Bernard Landry, Lucien Bouchard, Jean Coutu ou André Bérrard, ou Gérald Larose, Françoise David, Clément Godbout ou Lorraine Pagé, une forte pression pèse sur les épaules de tous ceux et celles qui seront autour de cette table. L'objectif de redonner de l'emploi aux Québécoises et aux Québécois est la priorité des deux tiers de ceux-ci, et ils relèguent loin derrière la question des finances publiques, a révélé un sondage publié récemment dans *La Presse*. Cela ne laisse pas grand place à ceux qui voudraient fuir leurs responsabilités collectives.

La CSN n'entend pas échapper aux siennes. Et la première qu'elle s'impose, c'est d'amener tous les participants à faire de l'emploi une priorité absolue. Pour y arriver, la centrale table sur cinq conditions, qui sont aussi le sens de tous les travaux qu'elle mène en vue du Sommet: la reconnaissance par tous les participants que couper dans les emplois n'est pas la solution pour une reprise; un échéancier opérationnel et rigoureux comportant des cibles précises à atteindre au cours des six prochaines années pour réduire le chômage et créer des emplois; une politique nationale de l'emploi qui renvoie à un ensemble de mesures touchant autant la fiscalité que l'aménagement et la réduction du temps de travail, l'organisation du travail, le soutien à l'économie sociale et au développement régional; une série de projets en provenance de tous les secteurs (privé, public et économie sociale) pour donner un signal clair qu'on remet du gaz dans la machine; enfin, un mécanisme de suivi des décisions qui seront prises au Sommet, mécanisme qui impliquera que les participants suivent toutes les étapes de leur réalisation.



## Réduire le chômage à 8% d'ici l'an 2002

# «Un scénario réaliste, accessible et atteignable»

— Gérald Larose

Thérèse Jean

Depuis quelques semaines, la CSN, la FTQ et la CEQ ont consacré des énergies considérables à examiner des scénarios de création d'emplois. De cet exercice rigoureux sont ressorties des cibles de création d'emplois et de diminution du taux de chômage aussi précises que celles qui ont été fixées pour atteindre un déficit zéro en quatre ans au Québec. Et ce sont sur ces cibles qu'elles entendent mobiliser l'ensemble des participants au Sommet pour les six prochaines années.

L'analyse des centrales s'appuie sur des tendances qui indiquent que la main-d'oeuvre en emploi augmentera d'environ 40,000 personnes par année entre 1997 et 2002. Toutefois, pour la même période, le taux de chômage oscillera entre un peu plus de 12% en 1999 et un peu plus de 11% en 2002.

Or, cette tendance peut être renversée en abaissant le taux de chômage d'un demi-point par année, pour atteindre 8% d'ici la fin de 2002. Avec des mesures appropriées, la création d'emplois pourrait être accrue de quelque 40,000 à près de 70,000 emplois par année entre 1997 et 2002. Très concrètement, le nombre de chômeurs passerait progressivement de 408,400 qu'il était en 1995 à 385,925 en 1999, à 321,103 en 2002\*, comparative-ment à 468,148 pour la même année, toujours si l'on se fie aux tendances observables. «Ce scé-

\* Selon les estimations préliminaires des syndicats



En conférence de presse le 20 octobre, Lorraine Pagé, Clément Godbout et Gérald Larose ont rendu public le plan des centrales syndicales pour réduire progressivement le chômage de 12% à 8% d'ici la fin de l'an 2002.

nario est réaliste, accessible et atteignable», affirme le président de la CSN, Gérald Larose. Mais des engagements concrets pour créer ces emplois seront nécessaires. Sans ces engagements, c'est le tapis qui glisse sous nos pieds.

### Trois axes d'intervention

Les mesures proposées reposent sur trois grands axes d'intervention: le partage du travail, le «blanchiment» du travail au noir, et les projets recensés par les chantiers du Sommet. Ces axes générateurs d'emploi s'accompagnent de deux mesures additionnelles concernant le taux de participation au marché du travail, mesures qui ont une incidence

directe sur le taux de chômage. Si chaque participant au Sommet faisait sien l'objectif de la Commission des États généraux sur l'éducation de faire progresser le taux de diplôme au secondaire de 69% qu'il était en 1993-94 à 85%, et de 38% à 60% au collégial, quelque 25,000 jeunes de plus par année obtiendraient un diplôme entre 1997 et 2002. Par ailleurs, si on favorisait le départ à la retraite anticipée au moyen de mesures fiscales incitatives, 24,000 personnes pourraient accéder à un emploi. La réduction du taux de participation au marché de travail que procurent ces deux mesures réduirait d'autant le taux de chômage.

### Le partage du travail

Des décisions doivent être prises pour favoriser une meilleure répartition de l'emploi et la réduction du temps de travail. Les estimations gouvernementales indiquent que des mesures diversifiées d'aménagement du temps de travail pourraient représenter la création de 40,000 emplois sur six ans. Cette avenue offre, aux yeux des centrales syndicales, des sources potentielles d'emplois qu'il faut aménager convenablement. Aussi leurs propositions visent-elles à amender la Loi sur les normes minimales de travail afin de réduire la semaine normale de travail de 44 à 40 heures d'ici deux ans. Dans la même veine, elles veulent une domestication du temps supplémentaire en l'interdisant après 48 heures de travail, sauf dans les cas de force majeure, en accordant aux employés le droit de refuser de faire des heures supplémentaires ou la possibilité de les convertir en congés compensatoires, de même qu'en rendant des congés accessibles, entre autres dans les cas de responsabilité parentale et pour fins d'études.

La négociation collective, ainsi que l'adoption de mesures fiscales compensant en partie la perte de salaire des travailleurs qui accepteraient de réduire leur temps de travail, doivent être retenus si on veut que des «contrats de partage du travail» aient des effets réels sur l'emploi. Dans la même veine, les employeurs qui accepteraient de négocier de tels contrats pourraient aussi bénéficier d'avantages fiscaux, par exemple un congé de cotisa-

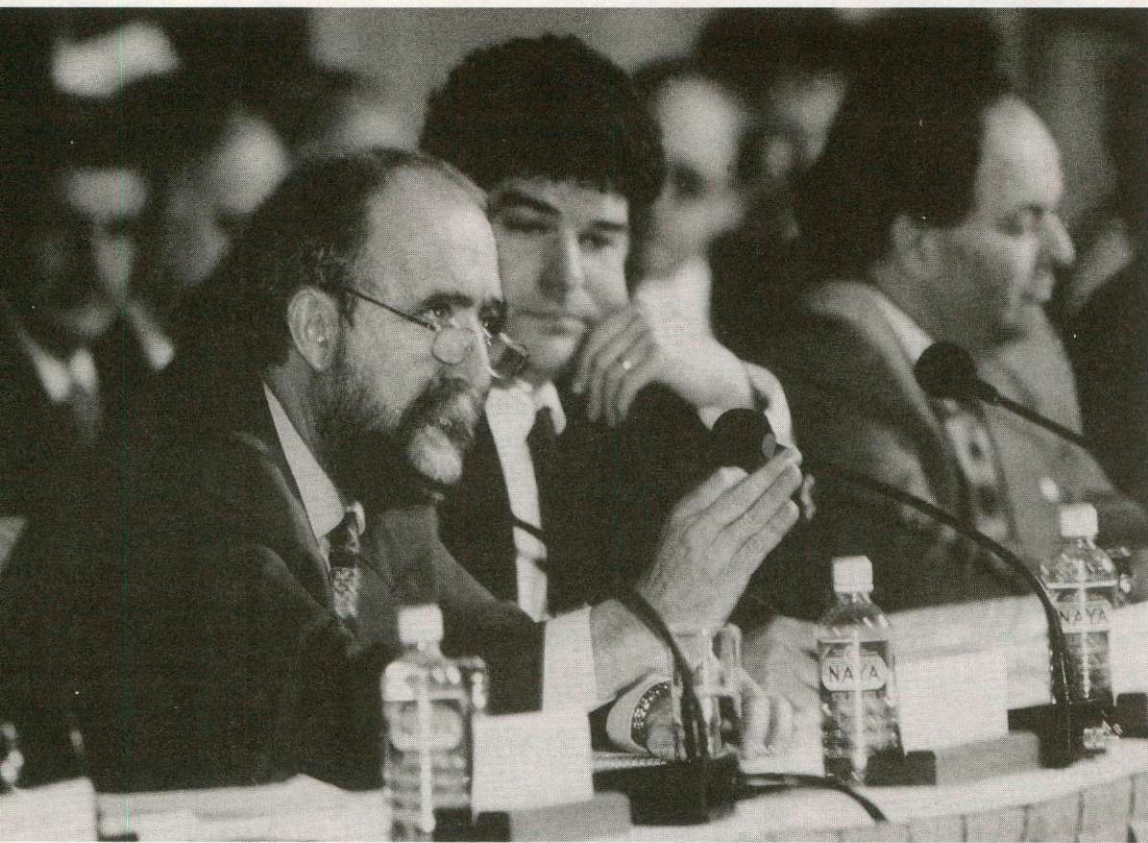


Photo Le Soleil

**Gérald Larose et Pierre Paquette à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, en mars dernier.**

tions sociales pour les nouveaux salariés ainsi embauchés.

**«Blanchir» le travail au noir**

D'autres estimations, plutôt conservatrices, basées sur les principales études réalisées en cette matière, notamment par le groupe Cirano, permettent d'établir qu'il serait possible, en adoptant les mesures appropriées, de faire «apparaître» quelque 26,000 emplois en équivalent plein temps au cours de la période 1997-2002. Ces emplois existent déjà, on les retrouve pour beaucoup dans la rénovation, l'entretien domestique, la construction, la restauration, mais n'étant comptabilisés nulle part, ils ne rapportent aucun revenu fiscal pour l'État.

**Les chantiers**

Les centrales syndicales comptent également sur les quatre groupes de travail qui ont oeuvré en prévision du Sommet pour donner un coup de roue supplémentaire. Les projets d'investissements et les différentes initiatives portés à leur connaissance permettent de croire en un potentiel de

54,000 nouveaux emplois sur six ans. Ce qui constitue une évaluation fort partielle et incomplète, le potentiel de certains projets n'ayant pas encore été chiffré.

**Il faut faire plus**

Ces trois axes d'intervention

totalisent quelque 120,000 nouveaux emplois sur six ans. Il reste encore 57,000 emplois à combler pour abaisser le chômage à 8% en 2002, soit l'équivalent de 9,500 emplois par année pour la période de 1997 à 2002. C'est grâce à des mesures additionnelles et à une mo-



**Créer des emplois, c'est payant pour tout le monde. Et surtout, ça permet aux femmes et aux hommes de recouvrer leur droit au travail et leur part de la richesse collective dans la dignité.**

bilisation collective que l'objectif pourra être atteint. À cet égard, les trois partenaires syndicaux proposeront que l'on opte pour des projets de réhabilitation, de modernisation et de développement des infrastructures qui sont un gisement important d'emplois. Également, ils favoriseront des projets structurants sur l'économie dans le secteur hydro-électrique, le transport et les communications.

**Payant pour tout le monde**

Au déficit zéro, la CSN oppose un degré de tolérance zéro face à toute mise à pied additionnelle. *«Il faut que tous les participants, sur la question de l'emploi comme sur celle de revenus additionnels pour l'État, reconnaissent que pour les cinq ou six prochaines années, il y a une situation d'urgence et qu'ils s'engagent à ce que toute mise à pied constitue une mesure de dernier recours. Depuis 30 ans, le taux de chômage a triplé. C'est inacceptable. Les coûts économiques que cela entraîne sont exorbitants, insiste le président de la CSN, tout en rappelant qu'en 1993, le Forum pour l'emploi les avait évalués à \$30,7 milliards au Québec. Créer de l'emploi, c'est payant et c'est bon pour tout le monde: ça augmente les revenus de l'État, ça réduit les coûts de l'aide sociale, ça permet le financement des services publics, ça fait rouler l'économie, mais surtout, ça permet aux femmes et aux hommes de recouvrer leur droit au travail et leur part de la richesse collective dans la dignité.»*



# Pour prendre le taureau par les cornes, une «corvée revenus»

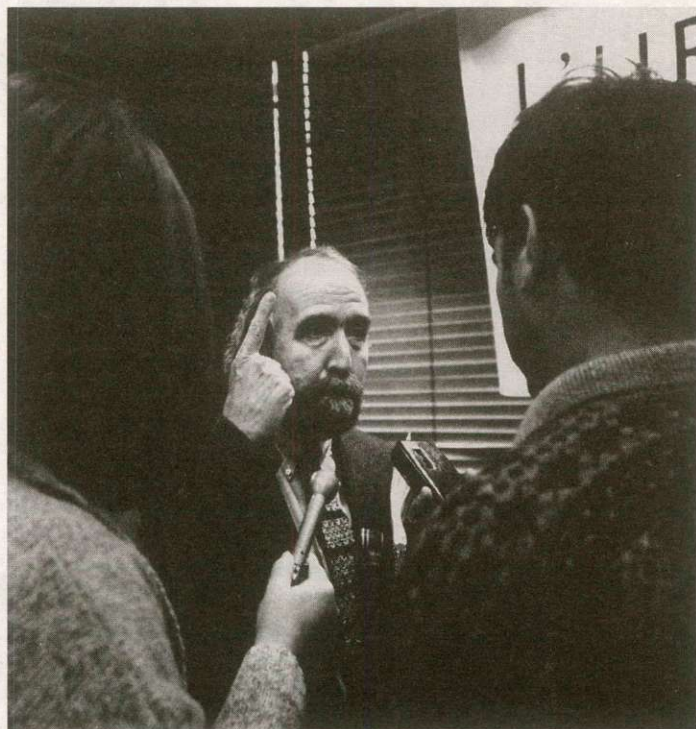
Thérèse Jean

**En dépit de l'impopularité que soulève toute augmentation des impôts, la CSN prend le taureau par les cornes et ouvre le débat: «En mars dernier, lors de la Conférence, les yeux étaient quasi tous rivés sur une seule colonne de chiffres, celle des dépenses, tandis que la tête de certains autres s'employait à calculer des scénarios pour une élimination du déficit la moins douloureuse possible. La question a été réglée en mars. Cette fois-ci, si l'on ne veut pas devoir se demander combien d'écoles et d'hôpitaux il faudra fermer, combien d'emplois il faudra couper, les yeux et la tête de tous les participants devront être rivés à deux autres colonnes: celles de l'emploi et des revenus. Et le coeur? Ne rien faire d'autre que pomper un grand coup de solidarité», résume le président de la CSN.**

**E**n remettant son rapport, la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics a reconnu qu'il fallait préserver le niveau actuel des rentrées fiscales de l'État, se démarquant nettement de tous ceux qui prônent, en particulier le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, que c'est en réduisant les taxes et les impôts des particuliers et des entreprises qu'on va régler le problème des finances publiques et créer de l'emploi. C'est un bon point, note Gérald Larose, qui fait remarquer le parti pris de la Commission pour une révision complète de la répartition fiscale au Québec. Toutefois, dit-il, il faut constater que les millions de revenus que peuvent générer les recommandations de la Commission ne suffiront pas à assurer un financement adéquat des services publics et à atteindre l'objectif d'un déficit zéro en quatre ans.

## Une «corvée revenus»

L'effort de redressement budgétaire qui est demandé d'ici l'an 2000 nécessitera que le gouvernement se penche sur d'autres mesures, en particulier des mesures temporaires qui pourraient se traduire par une «corvée revenus». Ce type de corvée permettrait essentiellement de construire un pont entre aujourd'hui et demain, le temps qu'une reprise de l'emploi et les recomman-



**«Le déficit? La question a été réglée en mars. Maintenant, il faut s'attaquer à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus de l'État.»**

dations issues de la Commission se fassent véritablement sentir. Cette «corvée revenus» passerait par un relèvement des impôts qui mettrait tout le monde à contribution, selon une répartition équitable qui tiendrait compte de ceux et celles dont les revenus sont les plus bas et des secteurs où les profits sont bien présents, par exemple les institutions financières qui affichent des records à ce chapitre.

**«Si l'on n'envisage pas maintenant la possibilité de mettre en place des mesures temporel-**

**res et permanentes pour augmenter les revenus et relever le niveau d'emplois, ce sont des compressions brutales, à la hauteur de \$3 milliards, qui risquent de s'appliquer sèchement et aveuglément dans les services, dans les programmes et dans les emplois. Quand on sait qu'un milliard de dollars équivaut à 24,000 emplois, nul besoin de calculer longtemps pour imaginer le désastre que produiraient des coupes paramétriques de cette ampleur dans le niveau de l'emploi, des services et de l'économie québécoise»,** conclut Gérald Larose.



# Une coopérative de travail associée à SOFITEL

Michel Rioux



C'est en conférence de presse le 17 octobre que Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce, John Lehodey, président de SOFITEL—Amérique, Gérald Larose, Léopold Beaulieu et Serge Lavoie-Bourcier, président du syndicat, ont confirmé qu'un accord était intervenu pour déposer une offre d'achat auprès de Place Desjardins.

C'est une atmosphère de fébrilité qui régnait dans les locaux de Fondation au moment où se tenait une conférence de presse pour annoncer qu'un accord était intervenu entre les trois partenaires impliqués: Fondation, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Méridien (Fédération du commerce-CSN) et SOFITEL.

Pour sa première intervention, Fondation se retrouvait en effet directement dans les liges majeures. Le président Léopold Beaulieu justifiait ainsi cette intervention: «Les emplois sont consolidés. SOFITEL est un partenaire on ne peut plus sérieux et, enfin, une coopérative de travailleurs sera mise en place. Tous les critères d'investissement de Fondation sont respectés», a-t-il dit à la presse.

Gérald Larose, qui avait été mêlé de près aux négociations visant à protéger les emplois et le syndicat quand le contrat

liant la chaîne Méridien et Place Desjardins a été rompu, ce printemps, s'est félicité du sérieux de l'entreprise avec laquelle avait été établi un partenariat. «Nous comptons que la crédibilité de SOFITEL sera un atout quand Desjardins appréciera l'offre d'achat qui lui sera faite», a précisé le président de la centrale.

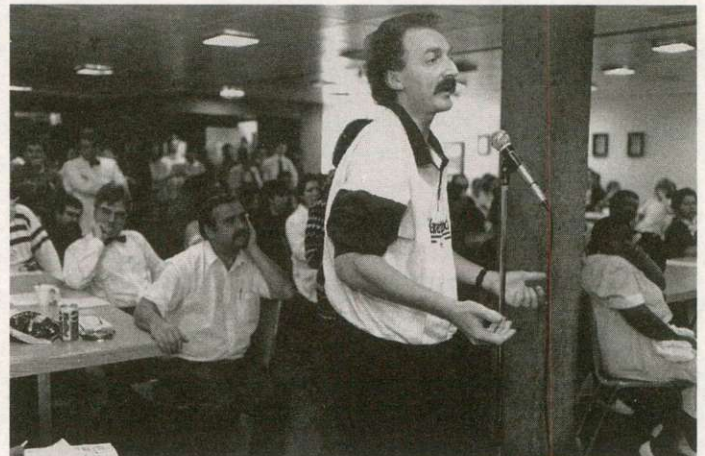
Le président de SOFITEL—Amérique, M. John Lehodey, a pour sa part souligné que c'est au terme de deux jours de discussions avec Gérald Larose, Léopold Beaulieu et Lise Poulin, présidente de la fédération, que l'entreprise qu'il dirige avait décidé de plonger. En conférence de presse, il précisait: «Ce n'est pas seulement du business. Pour nous, l'implication des employés était une condition essentielle. Nous sommes heureux qu'ils aient accepté avec autant d'enthousiasme de s'associer à notre entreprise».

Faisant état de l'assemblée générale tenue la veille dans

Pour une première intervention publique, on peut dire que ce fut un coup d'éclat! Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, annonçait le 17 octobre qu'il s'alliait au plus important gestionnaire hôtelier au monde, le groupe français SOFITEL, pour déposer une offre d'achat de l'ex-hôtel Méridien, propriété de Place Desjardins. Enthousiastes, les travailleuses et les travailleurs de l'hôtel ont donné leur accord pour la formation d'une coopérative «travailleurs-actionnaires».

son syndicat, le président Serge Lavoie-Bourcier se disait confiant que «la lutte menée au printemps pour conserver notre syndicat et nos emplois pourrait bientôt trouver un aboutisse-

ment satisfaisant». La participation financière des employés fera l'objet de discussions ultérieures et sera déterminée au terme de discussions normales entre les partenaires.



Plusieurs syndiqués, dont Claudio Vitelli, portier à l'hôtel, sont intervenus pour appuyer les propositions qui leur étaient soumises.



Plus de 200 travailleuses et travailleurs membres du syndicat de l'ex-hôtel Méridien, à Place Desjardins, ont écouté les explications touchant le projet de former une coopérative travailleurs-actionnaires qui s'associera à la firme SOFITEL pour déposer une offre d'achat. Après quelques heures de débat, c'est à l'unanimité et dans l'enthousiasme que les employés ont adopté les propositions qui leur étaient présentées.



# Avides de tout savoir

Eux-mêmes riches d'une expérience de vie peu commune, c'est pour mieux comprendre la CSN et le Québec qu'ils participent à cette session de formation taillée sur mesure pour eux.

**Lucie Laurin**

**Ils viennent du Vietnam, d'Haïti, du Ruanda, de l'Uruguay, du Salvador, du Zaïre, de l'Iran, du Chili, du Belize et d'Italie. Un pays qu'ils ont parfois quitté pour sauver leur vie et celle de leur famille. Ils ont plein d'histoires à raconter. Mais aujourd'hui, ils sont tout oreilles. Ils ne veulent rien manquer. Membres de leur exécutif syndical, ils sont venus à la CSN pour élargir et enrichir leur action militante.**

**T**ous militent activement dans leur syndicat et ont déjà fait la preuve de leur sens de l'initiative et du partage. La session de formation à laquelle ils participent se donne pour la première fois. C'est à l'initiative des comités Immigration du Conseil central du Montréal métropolitain et de la CSN que le projet est né d'organiser cette session intitulée «exécutif II». Exclusivement destinée à des immigrants, elle est subventionnée par le ministère québécois des Relations avec les citoyens et dure 15 jours non consécutifs; elle a commencé le 24 septembre et se

terminera le 11 novembre.

Tout y passe: comment organiser une meilleure vie syndicale, les structures, le fonctionnement et l'histoire de la CSN, la mobilisation, la négociation, les revendications du mouvement syndical, les relations internationales, etc.

Dès le début de la session, ils ont été invités à participer au colloque du conseil central sur la santé-sécurité puis, au début d'octobre, à l'assemblée générale annuelle du conseil central pendant laquelle se tenaient des ateliers sur l'école, l'économie sociale, le Sommet socio-économique, etc. Quelle

meilleure école de démocratie syndicale?

## **Tout voir, tout connaître**

Ils sont intéressés. Ils ont beaucoup de questions. Yves La Neuville, responsable de la session, et Clairmont Bergeron, du Service de l'organisation, leur parlent du temps où se syndiquer était illégal, du rôle des aumôniers à la CTCC, de la grande noirceur duplessiste. Et eux, qui sont arrivés dans un mouvement organisé au sein d'une société moderne, découvrent avec étonnement ces faits obscurs et héroïques de notre passé.

Ils veulent tout connaître sur ce mouvement, la CSN, comprendre ses positions, rencontrer les porte-parole, voir les personnes qui dispensent les services. Ils veulent savoir où étaient les immigrants dans les décennies passées et pourquoi la CSN en compte si peu dans ses rangs.

«L'objectif de cette session était de créer des liens entre la CSN et les milieux syndiqués qui comptent beaucoup d'immigrants. Avec des militants de cette qualité, nul doute que nous nous serons rapprochés de notre objectif», de commenter Yves La Neuville.

**À l'écoute de Clairmont Bergeron, quelques-uns des participants à la session de formation organisée par les comités Immigration de la CSN et du Conseil central du Montréal métropolitain.**







«Nous,  
les femmes de chambre,  
on est la colonne vertébrale  
de l'hôtel. Mais on était les  
moins bien payées.»



## Maria Madrid, «Les petits privilèges, on n'a pas besoin de ça dans la vie» ou le poids du silence

**Elle est toute petite. Parle peu. Écoute beaucoup. Mais personne n'a jamais pu la faire tenir tranquille quand une injustice est commise. Même là-bas, au Salvador. Même au péril de sa vie.**

**M**aria Madrid est préposée aux chambres depuis dix ans au Nouvel Hôtel. Elle est secrétaire de son syndicat. En 1992, quand son syndicat a quitté le Local 31 de l'union internationale pour s'affilier à la CSN et à la Fédération du commerce, elle était parmi les «poteaux». «*Les femmes de chambre ne pouvaient participer à rien et n'étaient même pas représentées au syndicat. Pourtant, elles constituaient près de 60% des membres.*»

Les relations de travail étaient mauvaises avec les femmes de chambre, le groupe le plus militant du syndicat. En 1991, 25 d'entre elles ont été congédiées pour activités syndicales. Maria se disait que la CSN les défendrait mieux. «*Nous, les femmes de chambre, on est la colonne vertébrale de l'hôtel. Mais on était les moins bien payées.*» Maria constatait aussi

que la CSN est progressiste et impliquée partout dans la société, et ça lui plaisait.

### L'horreur au quotidien

D'aussi loin qu'elle se rappelle, Maria Madrid a toujours travaillé pour améliorer le sort des autres. Payée ou pas. Au Salvador, au coeur de la guerre civile, elle est secrétaire à la télévision éducative, où des commandos de la mort viendront assassiner quelques-unes de ses compagnes de travail. Puis elle se retrouve dans un journal où un travailleur, qui milite à ses côtés au syndicat, est également massacré. Ensuite, c'est sans salaire qu'elle travaille pour une agence de nouvelles, s'employant à maintenir des liens avec le reste du monde tandis que, dans son pays, des milliers de gens sont assassinés pour avoir réclamé un peu de justice, ou alors pour rien du tout.

Chaque semaine, elle retranscrit et diffuse les homélies de Mgr Romero; jusqu'à son assassinat, le 24 mars 1980. Elle poursuit quand même ses activités militantes, préparant et diffusant des tracts avec des organisations populaires. Jusqu'à son arrestation et son emprisonnement, le 15 janvier 1981. On la soupçonne de terrorisme, on la torture, on menace de tuer ses enfants, de tuer son père.

### Survivre

Pendant un mois, sa famille est sans nouvelle d'elle. On la cherche partout. Son père, qui la pense morte, en est malade et doit être hospitalisé en psychiatrie. Au bout d'un mois, enfin, une secrétaire lui fait la charité de prévenir sa famille.

En juin suivant, on lui rend sa liberté. À 18 heures 15. Le couvre-feu est à 19 heures: à compter de ce moment, on tire

à vue sur tout ce qui bouge dans la rue. «*Je n'avais pas un sou pour rentrer chez moi et c'était à une bonne distance. Heureusement, un ami est venu à mon secours...*», raconte-t-elle.

De retour chez elle, elle a tôt fait de constater que la police a tout pris. Il ne lui reste plus un papier, plus un livre, plus un sou. Un juge militaire lui conseille de quitter le pays, «*sinon ils te tueront*», dit-il.

Avec le plus jeune de ses fils, elle se réfugie à l'ambassade du Mexique, puis obtient l'asile politique. Elle y travaillera dans une revue révolutionnaire. «*J'avais le sentiment de faire quelque chose pour mon pays*», dit-elle.

Elle choisira ensuite de se réfugier au Canada où ses deux autres enfants, grâce à Amnistie internationale, viendront la rejoindre deux ans plus tard.

### Le poids du silence

Pour Maria, sa vie s'est coupée à l'âge de 37 ans, quand elle est arrivée ici. Elle a choisi le silence. Plus jamais elle n'a voulu parler de ce qu'elle a vu et vécu là-bas, des amis et parents qu'elle a perdus. Pourtant, des images la poursuivent, des scènes horribles que les mots sont bien impuissants à décrire.

Et malgré cela, parmi toutes ces laideurs, il lui revient une scène qui la touche encore profondément. Celle de la visite que lui a faite son père en prison. Il avait alors 93 ans et marchait péniblement, s'appuyant sur une canne. Il lui a dit: «*Je ne peux rien faire pour t'aider. Mais c'est bien, ce que tu fais. Continue.*»

Ici, au Québec, elle a travaillé dur pour gagner sa vie, tout en militant. Elle n'a jamais rien demandé à personne. «*Les petits privilèges, on n'a pas besoin de ça dans la vie*», dit-elle.

Maria Madrid retournera au Salvador. Elle a encore beaucoup à faire là-bas.

## L'éducation en ébullition

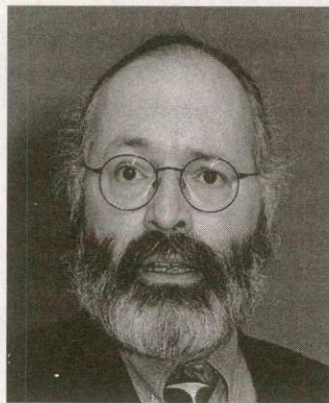
Marc Laforge

Tout va très vite dans le secteur de l'éducation, depuis la rentrée scolaire. Au moment d'aller sous presse, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, rendait publiques les grandes orientations de sa réforme. Deux semaines plus tôt, la commission des États généraux sur l'éducation lui remettait son rapport. Il sera question des décisions ministérielles dans un prochain numéro de Nouvelles CSN. Entre-temps, la CSN s'est dite globalement satisfaite des recommandations émises par la commission des États généraux.

**P**armi les recommandations avec lesquelles la CSN est en accord, soulignons les suivantes:

- Fixer des objectifs de diplomation clairs à chaque ordre d'enseignement.
- Assurer la gratuité scolaire, un acquis que, au nom de l'accessibilité, la société québécoise ne peut remettre en question.
- Créer une commission multisectorielle chargée de la réforme des curriculums au primaire et au secondaire. Le mandat de cette commission devrait être élargi à tous les ordres d'enseignement, propose la CSN.
- Favoriser les continuums entre les programmes de la formation professionnelle, ceux de la formation technique et ceux de l'université.
- Mettre sur pied, à l'initiative du ministère de l'Éducation, une commission multipartite sur la mission, l'organisation et le développement du réseau universitaire.
- Élaborer une politique de formation continue.
- Veiller à ce que chaque organisme scolaire assume plus sérieusement la formation continue de son personnel.

- Créer un Centre national de recherche et d'animation sur la profession enseignante pour assurer une plus grande collaboration entre les écoles et les universités.
- S'assurer que le personnel professionnel et de soutien soit associé à la réalisation de la mission éducative et aux choix faits en matière d'organisation du travail et de la vie scolaire. La CSN aimerait que cette recommandation vise tous les ordres d'enseignement et que ceux-ci s'y conforment en conséquence.
- Poursuivre les efforts nécessaires pour permettre l'instauration de nouvelles politiques en matière de relations de travail en vue d'une prise en charge collective accrue du système éducatif.
- Créer pour chaque région administrative une instance de coordination de l'offre de services éducatifs pour l'ensemble des ordres d'enseignement.
- Diminuer leur nombre et transformer les commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques sur la base des territoires des MRC.
- Maintenir l'effort financier global du Québec à 8,5% de son PIB.



### La capacité d'agir

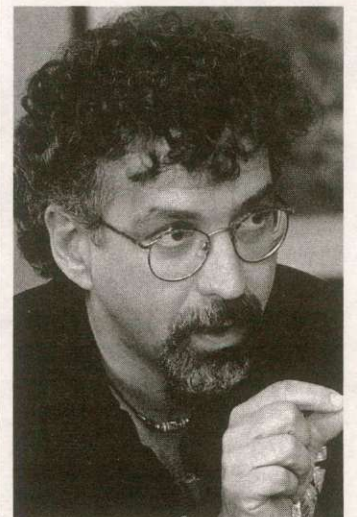
Marc Laviolette,  
vice-président  
de la CSN

■ «Les États généraux nous auront permis de placer la CSN au premier plan à titre de centrale représentant des salariées de la petite enfance jusqu'à l'université. La contribution de la CSN a été efficace: plusieurs de nos propositions ont été retenues par la commission, notamment celles sur les universités, la coordination des services éducatifs en région, la rationalisation des commissions scolaires, l'association du personnel professionnel et de soutien à la réalisation de la mission éducative, etc. Reste à obtenir l'harmonisation de la réforme à l'intérieur d'une politique nationale de l'éducation. À l'interne, nous avons démontré l'importance de s'impliquer à toutes les étapes des États généraux, d'investir tous les forums, en région et sur le plan national, pour faire partager nos points de vue.»

### Pour un réseau universitaire et une mission consolidée

Michel Kane,  
président  
de la FPPSCQ

■ «Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de notre implication à tous les niveaux de la consultation. Nous constatons plusieurs points de convergence entre nos propositions sur les universités et un certain nombre de recommandations faites par la commission. Nous avons insisté sur la nécessité de maintenir les trois volets de la mission universitaire, soit l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Nous avons également argumenté sur la nécessité d'organiser les universités en véritable réseau. Nous voyons d'ailleurs d'un bon oeil la recommandation de mettre sur pied une commission multipartite sur la mission,



l'organisation et le développement des universités en réseau. Il faudra s'assurer de l'implication de l'ensemble des personnels et de leur reconnaissance dans la mission universitaire. Nous sommes aussi en accord avec l'idée d'améliorer la formation aux professeurs. Il y va de la qualité de l'enseignement et pour nous, il n'y a pas de compromis possible là-dessus.

»

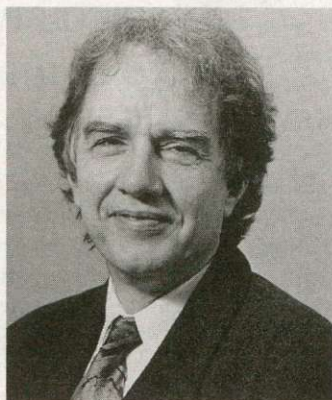


## La petite enfance à l'avant plan

Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN

■ «Les États généraux auront permis de mettre à l'ordre du jour la question névralgique du développement des services à la petite enfance. Ça fait tout de même vingt ans que nous nous battons pour leur mise en place. Nous sommes cependant déçus des orientations

priviliées par la commission qui fait une fixation sur les enfants de quatre et cinq ans, qui mise sur un programme commun pour les écoles et les garderies, méprise le travail des éducatrices en garderie, et enlève les responsabilités aux parents. À cause de cette fixation, on ne touche qu'à une partie des services à la petite enfance et on ignore les besoins des tout petits, de la naissance à leur entrée à l'école. C'est une vision globale de la petite enfance qu'il nous faut.»



## Déception chez les profs de cégep

Oliva Bouchard, présidente de la FNEEQ

■ «Nous constatons tout l'impact du travail accompli, notamment l'intérieur du comité éducation CSN et de notre regroupement université, en regard de la reconnaissance du travail des chargés de cours et la volonté de les intégrer à la vie pédagogique. Au niveau collégial, nous sommes fortement déçus des recommandations

qui ne font que cautionner la réforme en cours, engagée à toute vapeur et qui comporte des lacunes majeures. Les enseignantes et les enseignants sont par ailleurs déçus de ce que le rapport ne traite pas de l'autonomie professionnelle et de la prise en compte de leur expertise, alors que ces éléments étaient à l'ordre du jour depuis le début de la consultation. Enfin, nous ne partageons pas du tout la recommandation de retirer le financement aux institutions privées avant même de les intégrer au réseau public. Cette recommandation signifie ni plus ni moins que la mort lente des écoles privées et la perte d'une expertise des plus valables et d'un riche patrimoine. Nous privilégions l'intégration du privé au public avant de disposer de son financement.»



## La reconnaissance du personnel de soutien

Camil Belisle, trésorier FEESP

■ «Il est pertinent de souligner que pour la première fois, une

commission aussi importante prend acte du rôle et de l'importance du personnel de soutien et veut l'associer à la réalisation de la mission éducative et aux choix faits en matière d'organisation du travail et de la vie scolaire. En fait, l'apport des employé-es de soutien ne figurait dans aucun rapport d'étape. Il aura fallu travailler depuis les débuts pour obtenir une telle reconnaissance. Le rapport final constate avec justesse que les personnels professionnels et de soutien «...ont des relations avec les élèves qui, souvent, permettent de jeter un éclairage complémentaire sur les interventions éducatives. Ces personnes sont au coeur de l'organisation du travail et peuvent contribuer à en améliorer l'efficacité.» Nous ne pouvons qu'espérer que cette reconnaissance soit partagée par les directions d'établissements et qu'elle y trouve une application concrète.»

(Propos recueillis par Marc Laforge)

## BONNES NOUVELLES CHEZ CASCADES

C'est plusieurs années en arrière qu'il faut remonter pour trouver une bonne nouvelle en provenance des usines propriétés des frères Lemaire, de Cascades. En l'espace de quelques semaines, les travailleurs de Jonquière et de East Angus ont enfin reçu de bonnes nouvelles.



Fernand Poulin

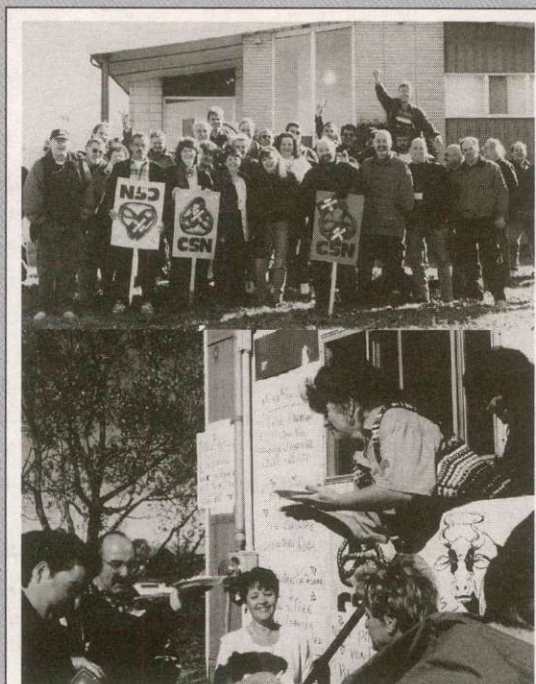
À Jonquière, une entente ratifiée à une forte majorité comprend des hausses de salaire de 2% par année à la cartonne-

rie. La convention, qui porte sur cinq ans, consolide les emplois dans une entreprise dont la

survie n'a pas toujours été assurée.

Les travailleurs de East Angus ont pour leur part touché, six mois avant la date prévue, une augmentation de 2%. S'il a accueilli favorablement ce geste de la compagnie, le syndicat n'en trouve pas moins que Cascades en a fait tout un plat médiatique. Les travailleurs ont encore sur le coeur le coup de force des frères Lemaire, rappelle le président du syndicat Fernand Poulin. Il y a un an en effet, Cascades faisait signer des engagements personnels aux travailleurs, dernier épisode d'un chantage à la fermeture.

«*Nous sommes de bons faiseurs de papier à East Angus*», affirme Fernand Poulin. Il en veut pour preuve les profits records de \$1,3 million enregistrés en août. «*Mais la modernisation de l'usine doit se poursuivre. Quand les ouvriers ont de bons outils, les résultats sont meilleurs*», a confié le président du syndicat à *Nouvelles CSN*. M.R.



## CHICOUTIMI

### LA TOURTIÈRE DE LA SOLIDARITÉ

C'est avec appétit et enthousiasme que les délégués au Bureau fédéral de la CSN-Construction, qui siégeait à Chicoutimi, ont rendu une visite de solidarité au Syndicat des travailleuses du Campus du Bel-Âge, à Arvida, par un beau samedi midi de l'été des Indiens. Ce groupe de huit femmes, qui travaillent dans un centre d'accueil où sont hébergées une quarantaine de personnes âgées, est en grève depuis 11 mois pour obtenir le maintien des emplois occupés de plus en plus par des membres de la famille du propriétaire. Depuis le début du conflit, les briseuses de grève sont monnaie courante alors que l'employeur préfère payer des avocats plutôt que ses salariées. L'ambiance était joyeuse, et la tourtière préparée par les grévistes, délicieuse. Luc L.



## SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES Un boss affamé

Les 20 travailleurs de L'Industrie de la pierre et du granit de Saint-Marc-des-Carières, un village situé à 75 km de Québec, sont en lock-out depuis le 27 juin, lock-out imposé dans l'espoir de les contraindre à accepter une baisse de salaire de \$3 l'heure dès la première année d'un contrat de trois ans. Pour les deux années suivantes, l'employeur consentirait une récupération salariale partielle et une mince augmentation de salaire, mais à la condition que les ventes grimpent de \$100,000 par année. Des hausses de vente difficilement vérifiables, l'employeur refusant de mettre ses livres sur la table. À l'initiative du conciliateur, le 27 septembre, le syndicat s'est dit prêt à envisager un gel de salaire la première année de la convention. Mais l'employeur a tergiversé. Donc, retour à la case départ.

Avant le lock-out, le salaire horaire moyen était de \$16.40. Les Carrières Saint-Marc appartiennent à des entrepreneurs locaux : Darveau-Perron. M.C.

## DANS UN JARDIN: RAPPEL AU TRAVAIL

Dix-huit employé-es du groupe *Dans un jardin* de Boucherville ont été rappelés au travail suite aux négociations menées par le syndicat. Ils avaient été mis à pied durant la période d'organisation du syndicat: l'employeur

avait fermé deux unités de production sous le prétexte que ses activités avaient été réduites, cela même si le chiffre d'affaires de l'entreprise ne cessait d'augmenter.

Le syndicat poursuit maintenant la préparation

de son projet de convention collective. Le commissaire du travail et le Tribunal du travail doivent entendre les plaintes de congédiements pour activités syndicales déposées contre l'employeur.

Luc L.

La CSN sur Internet: <http://www.accent.net/csn>

Tarif d'abonnement spécial pour les membres de la CSN: \$25/mois, 75 hres/mois: 514-737-6077

## SULLY

## La caisse populaire 63 fois coupable

La Caisse populaire de Sully, dans le Témiscouata, a fait appel aux services d'un *scab* depuis le début du lock-out de ses six employées, le 4 juillet. Dans un rapport déposé au début du mois d'octobre, un enquêteur du ministère du Travail a en effet conclu que la direction de la caisse a enfreint les dispositions du Code du travail interdisant à un employeur d'embaucher des *scabs*. Une personne qui n'est pas syndiquée, et qui ne fait pas partie du personnel cadre, a accompli des fonctions habituellement remplies par un membre du syndicat, entre le 4 juillet et le 3 octobre. L'enquêteur a constaté 63 infractions, soit une infraction par jour pendant cette période. Les négociations achoppent sur la durée de la convention, la mise sur pied d'un co-

mité de relations de travail et une augmentation de salaire de 1% pour une employée. Les syndiquées revendiquent un contrat de travail d'une durée de trois ans, venant à échéance en mai 1998, soit en même temps que les conventions collectives des caisses populaires voisines de Cabano et de Notre-Dame-du-Lac. L'employeur veut un contrat de quatre ans. M.C.



## LES SOEURS DE SAINTE-CROIX coupables

Quarante-sept des 210 employé-es du Pavillon Saint-Joseph, l'infirmierie des Soeurs de Sainte-Croix à Ville Saint-Laurent, ont manifesté devant l'une des résidences de la communauté religieuse, à Manchester, au New-Hampshire, le 17 octobre. Les salarié-es ont à nouveau «prié» les Soeurs de Sainte-Croix de confier à leurs responsables des ressources humaines des mandats favorisant un entente satisfaisante.

Le Pavillon Saint-Joseph et son directeur des ressources humaines ont été reconnus coupables d'avoir contrevenu à l'article 12 du Code du travail en s'ingérant dans les activités syndicales à l'établissement de Ville Saint-Laurent. C'est la conclusion à laquelle en est arrivé le Tribunal du travail, le 27 septembre 1996. La communauté religieuse et son dirigeant ont été condamnés à verser des amendes totalisant \$1,500, ainsi qu'à payer les frais engendrés par cette cause.

En lock-out depuis le 26 avril dernier, les syndiqués revendiquent une convention collective d'une durée de trois ans les assurant que le recours à la sous-traitance ne se traduira pas par une diminution de leurs heures de travail. Ils demandent le statu quo sur l'application de la règle de l'ancienneté générale et une clause qui maintiendrait en vigueur le contrat de travail entre son échéance et son renouvellement, comme cela existe partout. Ils accepteraient des hausses de salaire totalisant 5%, tel que proposé par l'employeur, mais à la condition que celui-ci maintienne sa contribution au régime d'assurance-salaire. M.C.

## Appel de la Coalition pour la survie des programmes sociaux

La Coalition pour la survie des programmes sociaux, dont fait partie la CSN, lance un appel à tous les syndicats pour qu'ils signent et fassent signer une lettre d'appui aux revendications des organismes membres de la Coalition, lettre dont voici les principaux extraits:

À l'attention de la ministre de la Sécurité du revenu, Mme Louise Harel  
À l'attention des membres de l'Assemblée nationale

Notre groupe réclame que le gouvernement du Québec respecte les droits des personnes assistées sociales dans le cadre de la réforme annoncée de l'aide sociale. Nous appuyons les trois revendications suivantes de la Coalition pour la survie des programmes sociaux:

1- Le droit à un revenu décent, quelle que soit la cause du besoin, afin de répondre aux nécessités de la vie courante. 2- L'adoption d'une politique de maintien et de création d'emplois, couverts par les normes minimales du travail et donnant accès à la syndicalisation, et le refus de toute mesure assimilable à du *workfare*. 3- Le maintien de la parité à l'aide sociale pour les jeunes et le refus de toute mesure discriminatoire fondée sur l'âge.

Nom du groupe: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Faire parvenir au Comité des personnes assistées sociales, 2408, rue Centre, Montréal (QC), H3K 1J8, ou par fax au 514-596-4443 (attn: France Boisclair)

## PERSONNEL AMBULANCIER

## QU'ONT FAIT LES RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ AVEC L'ARGENT VERSÉ?

L'entente intervenue cet été et qui modifie les horaires de travail des ambulanciers membres de la CSN n'est pas encore en force. Leurs syndicats ont demandé aux régies régionales de la santé de mettre en application «sans plus tarder» le nouvel horaire de travail 8/14 (huit jours de travail, disponibles 24 heures sur 24, puis six jours de repos). On se souvient de la

lutte des ambulanciers, au cours de la dernière année, pour changer l'horaire de travail 14/21 selon lesquelles ambulanciers de certaines régions doivent être disponibles 24 heures sur 24, durant 14 jours consécutifs, pour répondre aux urgences, avant de bénéficier de sept jours de repos. Au terme d'une négociation marquée par plusieurs moyens de pression, les ambulanciers ont

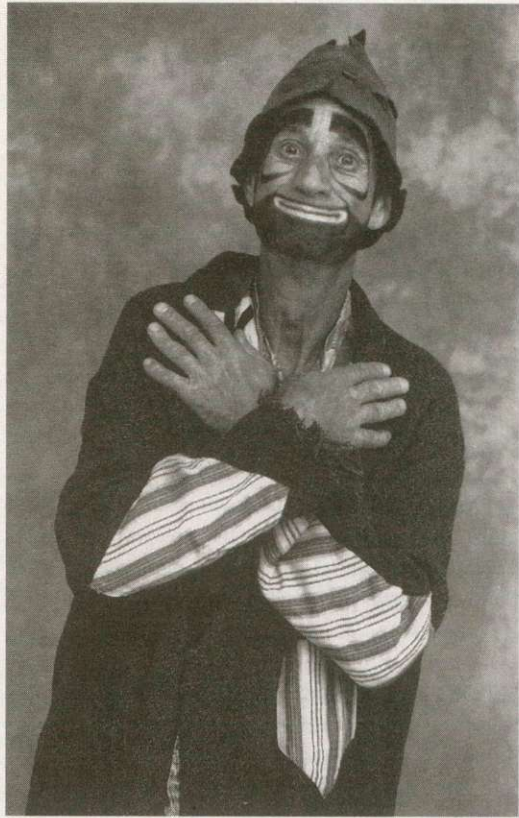
obtenu cet été le nouvel horaire 8/14.

Les parties s'étaient donné jusqu'au 31 décembre pour modifier ces horaires. Les syndiqués constatent aujourd'hui que le ministère de la Santé et des Services sociaux a versé aux régies régionales les sommes d'argent que nécessite cette modification. Le problème, c'est que seules les régies de l'Outaouais et des Lau-

rentides l'ont fait. «Qu'ont fait les régies régionales avec ces sommes ? a questionné Jeff Begley, vice-président de la FAS, en conférence de presse. Les utilisent-elles pour compenser les effets des compressions budgétaires ? Les ont-elles versés aux employeurs ? Si oui, à quelles fins ceux-ci les utilisent-ils ?»

L.-S. H.

**SORTIE DES PRESSES DE LA PROCHAINE ÉDITION DE nouvelles csn 12 NOVEMBRE**



## SUCO: 35 ANS DE SOLHILARITÉ

Pour fêter ses 35 ans, l'organisme Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) fait les choses en grand: un spectacle avec en vedette nul autre que le clochard-philosophe Sol, notre plus grand calembour...geois. L'événement a lieu le jeudi 7 novembre à la salle Marie-Gérin Lajoie de l'UQAM (Pavillon Judith-Jasmin, local JM-400) et on peut se procurer des billets, au coût de \$35 chacun, aux guichets de l'UQAM, ou aux bureaux mêmes de SUCO (3680 rue Jeanne-Mance, bureau 410, tél: 514-982-6622), ou encore au Service des relations internationales de la CSN (514-598-2098). **J.-P. P.**

## RADISSON-GOUVERNEURS

### Un appui «philanthropique»

En raison de la grève des 250 employé-es de l'hôtel Radisson-Gouverneurs de Montréal, le comité organisateur du *Forum québécois de la philanthropie* a déplacé et retardé la tenue de l'événement, qui devait s'y tenir du 20 au 22 octobre. Ce forum, dont le thème est «Faire cause commune», aura plutôt lieu en novembre à l'hôtel du Parc. Les 300 participants proviennent d'organismes tels Centraide, Développement et Paix, SUCO, etc. Les employés des hôtels Radisson-Gouverneurs et Gouverneurs Place-Dupuis sont en grève depuis le 4 août et le 29 juillet. L'objectif? Protéger leur accréditation syndicale, leurs droits et leur emploi en cas de changement de gestionnaire ou de vente de l'hôtel. Accrédités auprès du gestionnaire, la chaîne Auberge des Gouverneurs, les syndicats exigent aussi du propriétaire des hôtels, la Caisse de dépôt et de placement du Québec, qu'il reconnaisse leur certifi-

cat d'accréditation et leur convention collective en cas de changements ou de vente de l'entreprise. La Caisse est propriétaire par le biais de la Société

Immobilière Trans-Québec. Assurance-Vie Desjardins-Laurentienne détient aussi des actions de l'hôtel Gouverneurs-Radisson. **M.C.**

## LE SOMMET POPULAIRE DE L'ACTION NATIONALE

Pour donner un meilleur rapport de forces aux représentants des groupes syndicaux et populaires qui participeront au Sommet sur le devenir du Québec, la revue *L'Action nationale*, dirigée par M. Rosaire Morin, organisait le 19 octobre un Sommet populaire à Montréal. Quelque 250 personnes y ont participé.

C'est Gérard Larose qui présidait les débats en plénière, alors que Pierre Paquette et Claudette Carbonneau présidaient des ateliers portant sur la fiscalité et l'équité salariale. Quatre autres ateliers ont produit des rapports sur l'indépendance du Québec, la question linguistique, l'emploi et l'épargne.

À ce sujet, le directeur de la revue a publié récemment un impressionnant dossier sur la «déportation de l'épargne des Québécois». En effet, sur les \$29 milliards déposés par des Québécois dans des fonds mutuels canadiens, \$21 milliards sont investis ailleurs au Canada ou encore à l'étranger.

Dans un monologue livré à la séance d'ouverture, l'homme de théâtre Jean-Claude Germain — qui avait animé le spectacle historique sur la CSN au congrès de mai — a fait un procès vitriolique du discours néolibéral, en utilisant entre autres une allégorie sur la dette et le déficit: la religion du trou. (Voir le Billet en page 2). **M.R.**

## RESSERREMENT DES LIENS AVEC DES SYNDICATS MEXICAINS

Le Conseil central du Montréal-métropolitain a resserré ses liens avec le Front authentique des travailleurs mexicains, à la fin de septembre, à la faveur de la visite de son vice-président Bara M'Bengue à Juarez, à l'invitation du FAT. L'organisation syndicale amie inaugurerait un centre de formation dans cette ville située en bordure de la frontière américano-mexicaine, face à la ville d'El Paso, au Texas. Cette rencontre a été l'occasion de la mise sur pied d'un conseil de réflexion sur

les suites de l'accord de libre échange nord-américain, conseil qui regroupe principalement le FAT, la CSN et de l'Union des travailleurs de l'électricité, de la radio et de la machinerie (non-affilié à l'AFL-CIO); il analysera les conséquences du libre-échange tant au Mexique qu'aux États-Unis et au Québec. Les échanges de septembre ont mis en évidence que le concept Nord-Sud a pris une nouvelle dimension: non seulement les entreprises vont s'établir au Mexique, dans les maquiladoras,

mais celles qui sont au Canada ont tendance à déménager aux États-Unis, dans les États où les lois sur le travail sont plus laxistes et les frais sociaux pour la santé et l'éducation moins exigeants pour les employeurs. C'est d'ailleurs avec le soutien financier du syndicat américain et de la CSN que des travailleurs d'ALCOA se sont présentés à l'assemblée des actionnaires de cette compagnie, à Pittsburgh, en mai dernier, et ont obtenu de nettes améliorations des installations de production de



John Davis de l'Union des travailleurs de l'électricité, de la radio et de la machinerie (USA) et Bara M'Bengue (CCMM) en compagnie d'autres invités, à l'inauguration du centre de formation du FAT, à Juarez.

la multinationale au Mexique, ainsi qu'une augmentation de salaire de \$5 par semaine (27%), alors que

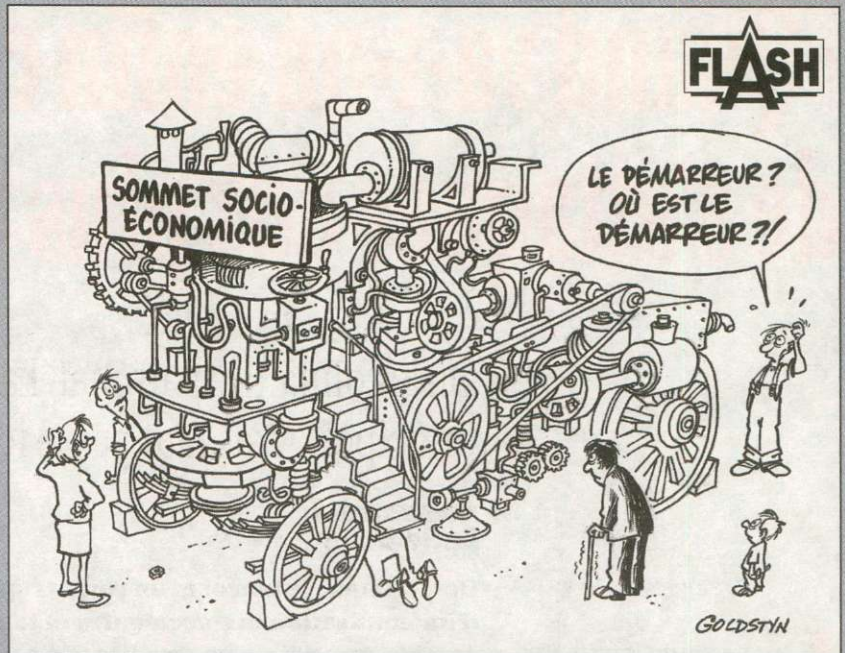
le gouvernement mexicain ne proposait qu'une hausse d'un dollar par semaine. **Luc L.**



## ROGER VALOIS CHEZ MATTHIAS RIOUX

Afin d'obtenir la restauration de l'article 45 du Code du travail, le vice-président de la CSN, Roger Valois, a relancé le ministre du Travail, M. Matthias Rioux, sur son propre territoire. C'est en effet dans le comté du ministre, à Matane, qu'il a procédé, le 16 octobre, au lancement d'une brochure intitulée *L'article 45 du Code du travail - La carte maîtresse des employeurs pour se débarrasser des syndicats*. La CSN est en campagne pour amener le gouvernement du Québec à redonner tout son sens à l'article 45 : protéger l'accréditation syndicale et les conditions de travail des employés en cas de changement de gestionnaire ou de propriétaire d'une entreprise. Solange Tremblay, présidente du Conseil central du Bas Saint-Laurent, a souligné que dans sa région, des employés d'Automobile R.P. et Médaille Ford, à Rimouski, ont perdu leurs droits et leur emploi à cause des carences de l'article 45 actuel. Roger Valois a mis en garde le ministre Rioux: «*Les cas vécus dans l'hôtellerie s'expliquent bien. Ils sont les plus perceptibles. Mais attention!, le ministre doit nous présenter des amendements et une réforme qui vont couvrir tous les secteurs.*»

Sur notre photo, dans l'ordre habituel: le président du Syndicat des garages de Rimouski, Jacques Lepage; la présidente du Conseil central du Bas-Saint-Laurent, Solange Tremblay; le vice-président de la CSN, Roger Valois; la représentante du Conseil central de la Gaspésie/Les-Iles-de-la-Madeleine, Anne-Marie Marin; et Maurice Sauvé, adjoint au comité exécutif de la CSN. M.C.



## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

### LES MÉDECINS DOIVENT FAIRE LEUR PART

Au Sommet socio-économique sur l'avenir du Québec, le gouvernement doit s'engager à préserver nos acquis collectifs dans la santé et les services sociaux, clame la Coalition Solidarité santé. Dans un communiqué diffusé à la veille du Sommet, la coalition, qui regroupe des organismes communautaires, des regroupements d'aînés, des associations de consommateurs et des organisations syndicales, dont la CSN, a rappelé au gouvernement l'un des consensus du Sommet de mars: trouver un moyen

pour financer adéquatement les services publics.

«Le ministre Rochon met de l'avant une réforme tronquée qui n'apporte aucun correctif aux abus du pouvoir médical», a fait valoir la coalition. Comme solution pour préserver notre système de santé, la coalition propose entre autres de modifier le mode de rémunération des médecins et un nouveau cadre de répartition des effectifs en fonction des besoins des régions et des diverses catégories d'établissements de santé.

«La profession médicale doit être tenue davantage responsable des résultats de ses actes, affirme la coalition. Si l'on considère qu'environ 80% des dépenses du domaine de la santé sont dues à des décisions médicales et que des études révèlent que près de 30% des actes médicaux sont posés sans effet positif sur le patient, il y a certainement lieu d'exiger la contribution de la profession médicale à l'effort collectif pour conserver les acquis dans le domaine de la santé.»

L.-S. H.

«TOUT VA TRÈS BIEN...», CHANTE LE MINISTRE ROCHON

### L'URGENCE DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME ENCORE ENGORGÉE

Depuis l'été dernier, les urgences des hôpitaux de Montréal ont connu leur lot de problèmes. La dernière en lice est celle de l'hôpital Notre-Dame, où 79 patients se sont retrouvés sur des civières dans les corridors de la salle d'urgence, à la mi-octobre. Malgré l'optimisme du ministre Rochon, qui ne cesse de répéter que sa réforme se déroule bien, le Syndicat des travailleuses et des tra-

vailleurs de Notre-Dame estime que l'ampleur des compressions est responsable de cette situation déplorable.

Dans un communiqué émis le 21 octobre, le syndicat note qu'en raison de la fermeture définitive de 400 lits à Notre-Dame, plus de 16,000 personnes voient retardée leur entrée à l'hôpital. Il n'est donc pas surprenant que l'urgence déborde, ont déclaré les porte-pa-

role syndicaux. De plus, avec la fermeture de sept hôpitaux dans la métropole, c'est plus de 1,200 lits de soins de courte durée qui ont disparu. Par ailleurs, le taux de retour à l'hôpital des patients ayant eu leur congé est maintenant de 10%, ce qui constitue une augmentation de près du double par rapport à l'an passé. Le syndicat explique cette donnée, rendue publique par le directeur de

Notre-Dame, par des congés prématurés.

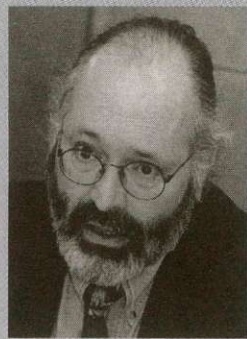
«Voilà des faits qui expliquent que les malades de Montréal aient de plus en plus à vivre des situations où ils ne peuvent être traités décemment: longues attentes avant d'être admis, services d'urgence qui débordent, sorties hâtives de l'hôpital provoquant des retours à l'urgence, etc», conclut le syndicat.

L.-S. H.



# «Quand va-t-on enfin cesser de s'attaquer aux plus faibles?»

- Marc Laviolette



On le connaît, le patronat. La justice, les droits, il est pour ça. En principe... Mais faut pas le forcer, hein! Car un rien l'irrite...

## Lucie Laurin

**Des irritants, le patronat en voit partout dans le régime d'indemnisation des accidentés et malades du travail.**

**Aussi, pourquoi ne pas profiter de ce que l'humeur du gouvernement est à sabrer pour passer du même coup la CSST à la moulinette?, se dit-il.**

**Rien de neuf jusque-là. Le problème, c'est que le ministre du Travail et le Premier ministre sont très sensibles aux états d'âme du patronat.**

**L**e ministre du Travail, Mathias Rioux, n'a pas tardé à afficher ses couleurs, peu de temps après son entrée en fonction. Difficile d'imaginer un comité aussi ouvertement propatronal que le comité Boudreau qu'il a créé ce printemps dernier, en lui confiant un mandat clairement favorable aux vœux du CPQ. «Avec un ami comme le ministre Rioux, les travailleurs n'ont pas besoin d'ennemis!», avait alors commenté la CSN.

Le comité devait examiner certaines dispositions de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles qui se trouvaient être, ô coïncidence, précisément les récriminations sans cesse rabâchées par le patronat depuis l'adoption de ladite loi: l'indemnité de 90% du revenu net, ainsi que les prestations «trop élevées» aux travailleurs de la construction et aux travailleurs précaires (temps partiel, saisonniers, sur appel). Ce, bien entendu, dans un souci d'équité...

À cette liste s'ajoutait une autre revendication patronale: celle de transférer à la SAAQ l'entière responsabilité de l'indemnisation des employés qui travaillent sur la route. Et pourquoi pas, tandis qu'on y est, refilez aussi la note de l'indemnisation des travailleuses enceintes à la RAMQ? Un oubli stratégique, sans doute...

## Des énormités

Le premier ministre Bou-

chard n'est pas en reste. Le 8 octobre, s'adressant à la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, il se faisait rassurant: «L'élimination de dispositions excessives du régime de santé-sécurité au travail pourrait permettre des économies additionnelles de plusieurs dizaines de millions de dollars.»

La semaine suivante, coup de théâtre: au Téléjournal de Radio-Canada, Bernard Deroome déclarait, sur le ton de celui qui a découvert la poule aux oeufs d'or: «Radio-Canada a appris que Québec pourrait réduire ses taxes (sur la masse salariale) d'au moins 150 millions simplement en modifiant

la Loi sur la santé et la sécurité du travail pour en éliminer les aberrations.»

Voilà une phrase qui, à elle seule, contenait beaucoup d'«énormités». Mais c'était peu de chose en regard de ce qui allait suivre. Le gouvernement Bouchard, annonçait le reporter, étudiait cette hypothèse en vue du Sommet économique. Il voulait corriger les abus permettant à des travailleurs accidentés de toucher des prestations trop élevées. De plus, il allongeait la liste des abuseurs du système en y ajoutant les travailleuses enceintes qui exercent leur droit au retrait préventif.

«Souvent les motifs invoqués pour le retrait préventif, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de réanalyser ça? Moi, je pense que oui», disait le ministre Rioux, devançant ainsi les désirs du patronat en fauchant encore plus large que son comité fantôme.

Le vice-président de la CSN Marc Laviolette a immédiatement réagi en déclarant que le régime d'indemnisation n'avait pas à être abordé au Sommet: «Ne mêlons pas les taxes sur la masse salariale et la contribution des employeurs à la CSST, qui est une assurance responsabilité collective établie en vertu d'un pacte social vieux de 60 ans. De plus, la caisse de la CSST affiche un surplus depuis 3 ans, alors où est l'urgence?»

«Quand va-t-on enfin cesser de s'attaquer aux plus faibles?» a-t-il lancé, exaspéré.



De gauche à droite: Charles Prévost, coordonnateur du Service de santé, sécurité et environnement de la CSN, Andrée Bouchard, secrétaire du Comité confédéral de santé-sécurité, Marc Laviolette, vice-président de la CSN, et Olivier Lemieux, président de la CSN-Construction.